AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -7-3-66 479633

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

(Tél. 72-58-72)
(AUDE, AVEYRON, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRENEES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 16, rue de la République - MONTPELLIER.
C. C. P. : MONTPELLIER 5.238-57

ABONNEMENT ANNUEL
I5 francs
N° 65 - FEVRIER I966/4
2° supplément
Aude (8 et 9) - Hérault (11,I2,I3,I4,I5)
Gard (17,18,19,20) - PYR.ORIENT (I et 2)

ATTENTION - Le bulletin du 15 février doit être numéroté : 65 - Février 1966/3

MONILIA DE L'ABRICOTIER

L'état sanitaire des arbres qui avaient reçu la protection préconisée par notre bulletin du 9 février n'a pas été aggravé par la pluie du 16 ; par contre les autres cultures pourraient supporter les dégâts dus à une extension rapide de la maladie.

Actuellement la floraison est en cours, aussi bien dans les vergers du Roussillon et du Narbonnais que dans ceux de l'Hérault et du Gard.
Nous rappelons que les traitements cupriques ou organo-cupriques peuvent altérer les fleurs ayant dépassé le stade D.

TRAITEMENT PREFLORAL DU POIRIER (TAVELURE et PSYLLES)

Dans certains secteurs de la Circonscription des poiriers sont au stade D et quelquefois D3. A partir de ce stade les attaques de Tavelure sont graves. Rappelons que les contaminations peuvent avoir lieu par la dispersion de spores (conidies) nées dans les chancres installés sur les branches et par la dispersion d'autres spores (ascospores) issues d'organes de conservation (périthèces) formés sur les feuilles mortes. Or, actuellement, ces spores sont susceptibles, à la faveur d'une pluie , de venir "germer " sur les jeunes organes de l'arbre. Il est donc nécessaire d'appliquer un traitement anticryptogamique (voir liste des spécialités). La bouillie bordelaise est recommandée jusqu'au stade D3 , elle est efficace contre certaines maladies bactériennes responsables de dessèchements de branches.

Nous avons signalé l'apparition de Psylles adultes début février (bulletin n° 65 - 1° supplément). Actuellement des pontes ont été déposées. La coloration des oeufs et la climatologie font prévoir une éclosion pendant la première quinzaine de mars. Il est donc nécessaire d'éliminer immédiatement ces deux formes actuelles du ravageur (adultes et oeufs) pour éviter les pullulations printanières et estivales dont il est très difficile de se débarrasser. Donc une pulvérisation avec un oléoparathion (insecticide et ovicide) doit être appliquée avec le plus grand soin. S'assurer que toutes les parties de l'arbre sont bien atteintes.

La réalisation d'une bouillie mixte pour le traitement préfloral du poirier est conseillé. Choisir des spécialités compatibles.

Le 25 Février 1966

L.L.TROUILLON - M. BEZUT

Imprimerie de la Station du Languedoc-Roussillon. Directeur-gérant : L. Bouyx.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : P. BERVILLÉ

P 187

INFORMATIONS CULTURES MARAICHERES

SEMIS DE TOMATES

TOMATES DE SERRE -

Destinées à la culture en serre les semis de tomates ont été entrepris dès le mois de décembre et se sont poursuivis en janvier.

Leur état sanitaire est en général excellent, la levée n'ayant pratiquement pas eu à souffrir, à quelques rares exceptions près, des maladies spécifiques des semis occasionnées par les terreaux (fontes, pourritures du collet, etc...).

Cet excellent état sanitaire est la conséquence d'une désinfection généralisée des terreaux, et, les seuls accidents que nous ayons pu observer proviennent justement de cette désinfection exécutée avec différents fumigants chimiques du sol, dont on n'a pas toujours respecté strictement les précautions d'utilisation.

Des brûlures très caractéristiques des jeunes plants ont eu lieu quand les doses de fumigants avaient été exagérées ou quand les terreaux n'avaient pas été suffisamment aérés par pelletages renouvelés, ou quand, également, les délais entre le traitement et le semis, ou le premier repiquage, n'avaient pas été respectés. Le délai de 2I jours semble parfois insuffisant, dans la pratique courante, si le brassage du terreau n'a pas été suffisant et si la température du début du semis a été maintenue assez basse contrariant ainsi la dispersion totale du fumigant. Par la suite, lorsque les températures ont été relevées, pour les besoins de la culture, des phénomènes de phytotoxicité sont apparus, les tomates étant très sensibles à ces produits.

Quelques brûlures ont été aussi occasionnées, sur de jeunes plants repiqués, à la suite de traitements au soufre à trop forte dose et absolument injustifiés.

D'une façon générale les semis et les plants au premier repiquage en pot ont été exagérément traités, à une cadence trop fréquente et avec des mélanges de fongicides beaucoup trop généreux au regard du peu de risques de maladies rencontrés sur les jeunes plants de tomates.

Si des traitements sont indispensables tout au long de la période qui précède la mise en place définitive des plants et si l'état sanitaire est satisfaisant comme cela est généralement le cas au cours de la production des plants de tomates, ils doivent se réduire à :

1°/ une désinfection bien exécutée des terreaux destinés au semis ou au repiquage;

2°/ 1 ou 2 traitements d'assurance avec un fongicide organique de synthèse classique;

3°/ 1 traitement mixte fongicide-insecticide dans les 2 ou 3 jours qui précèdent la mise en place définitive des plants.

TOMATES DE PLEIN CHAMP -

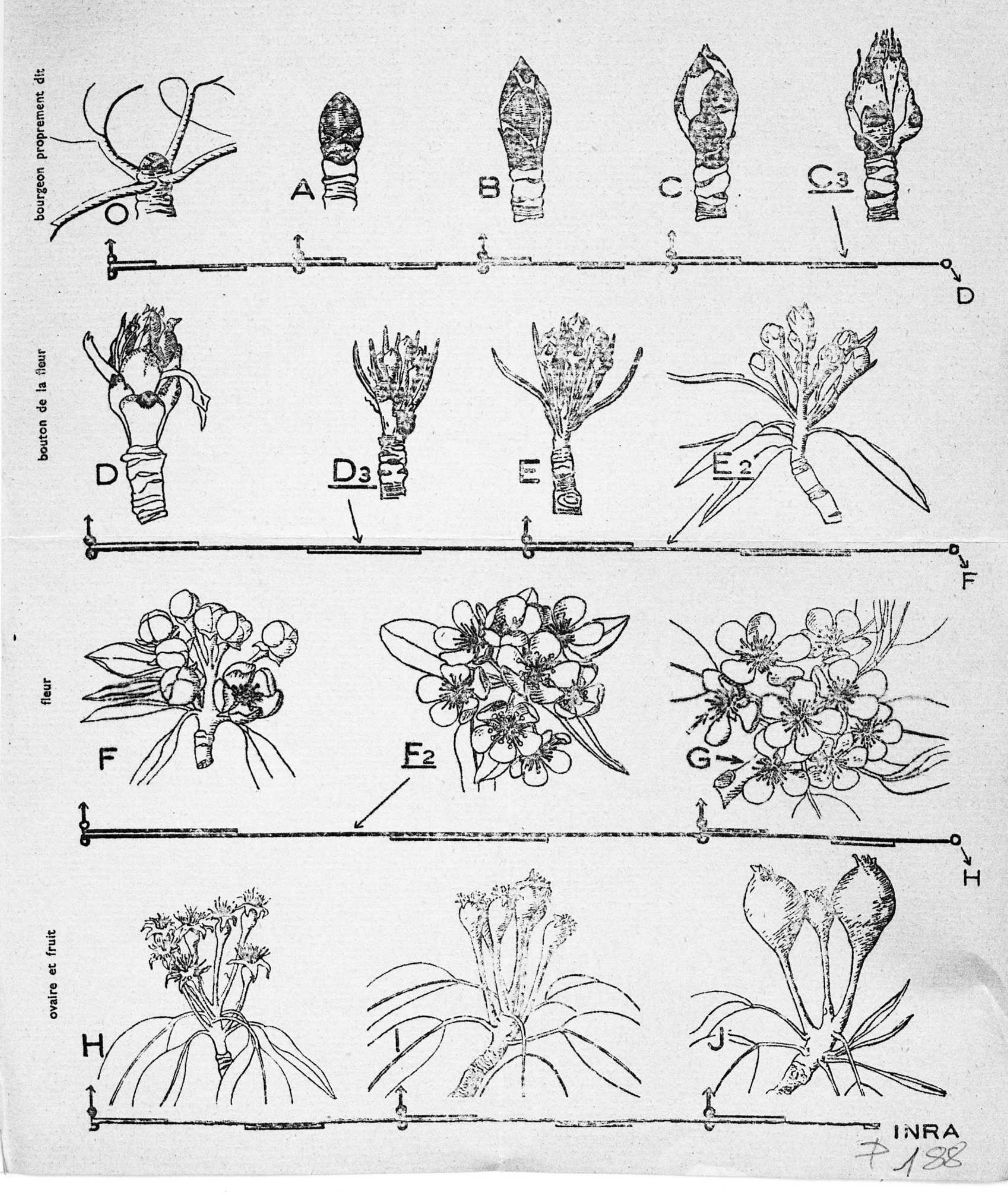
Pour les tomates de primeur et de conserve, dont les semis sont en cours, les mêmes observations sont valables.

Il est à noter toutefois que dans le cas de cette production la désinfection des terreaux est moins généralisée et les maladies affectant les semis (fontes, etc...) sont plus fréquentes. Nous rappelons qu'il est nécessaire de désinfecter ces terreaux servant aux semis et aux repiquages selon une des techniques qui ont déjà fait leurs preuves et de respecter strictement les prescriptions d'emploi.

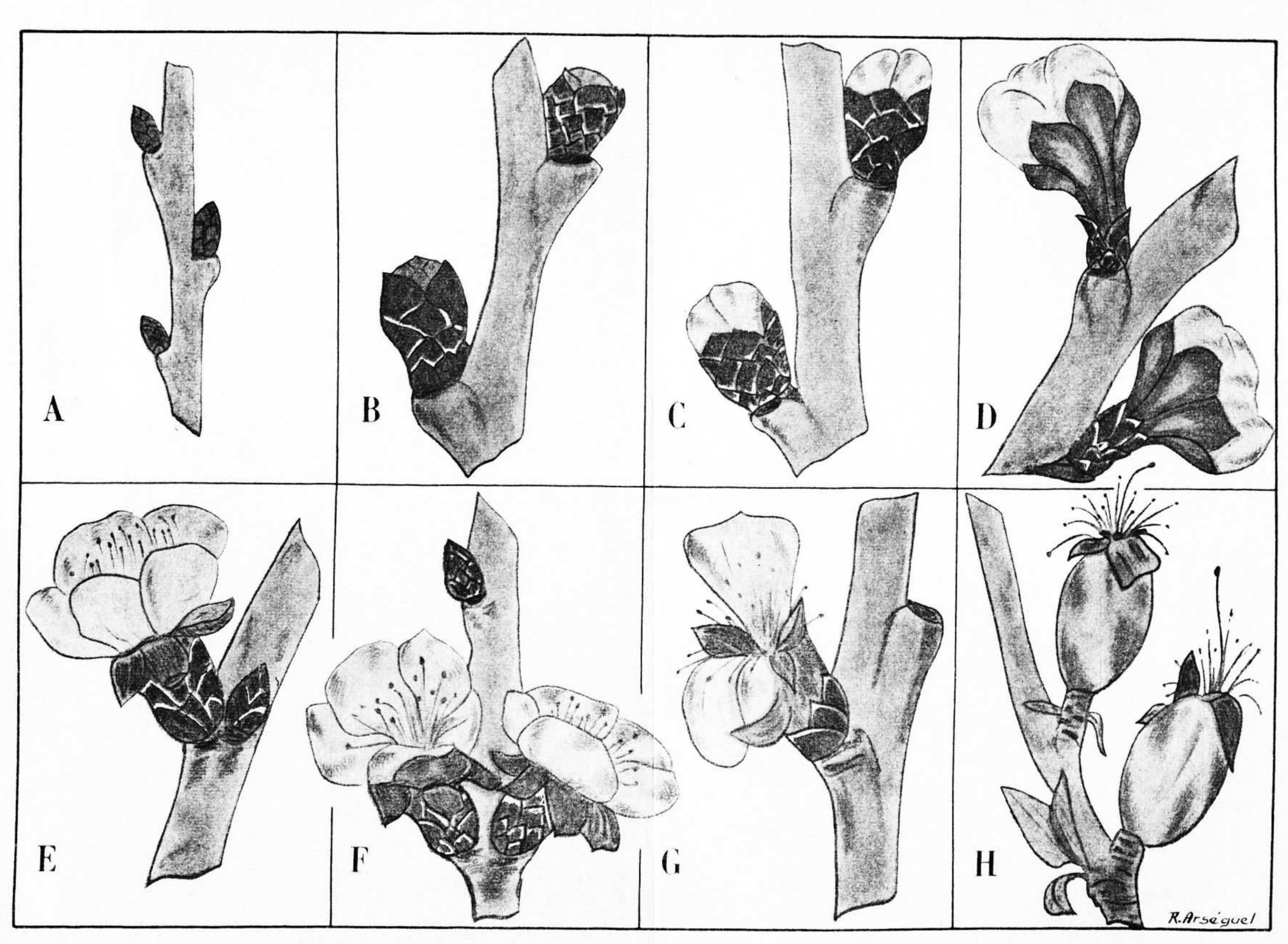
P. CHRESTIAN - J. LAVY

DÉVELOPPEMENT DES ORGANES DE FRUCTIFICATION DES ARBRES FRUITIERS

Tableau n° 1 — STADES-REPÈRES DU POIRIER



STADES REPÈRES DE L'ABRICOTIER



SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

P 189